

# Assistant / Assistante d'éducation

L'assistante ou l'assistant d'éducation (AED) encadre et surveille les élèves au sein des collèges et des lycées. Il ou elle assure la surveillance des heures de permanence, mais aussi des temps de récréation et seconde le ou la CPE (conseiller principal ou conseillère principale d'éducation).

## SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Statut : **Statut salarié**

**Synonymes** : Surveillant / surveillante, Surveillant / surveillante d'internat

**Secteurs professionnels** : Enseignement, Fonction publique

**Centres d'intérêt** : Je veux être utile aux autres, Je veux m'occuper d'enfants



© SDI Productions/E+/Getty Images

## Le métier

L'assistant ou l'assistante d'éducation (AED) commence souvent sa journée à l'entrée de l'établissement scolaire. Il ou elle accueille les élèves en évitant les bousculades, vérifie leur carnet de correspondance, etc. Il ou elle surveille les collégiens ou les lycéens lorsqu'ils sont en salle de permanence et s'assure, avec bienveillance, que chacun puisse travailler dans le calme. Assister le ou la CPE (conseiller principal ou conseillère principale d'éducation) fait aussi partie de ses missions : il ou elle contrôle l'assiduité des élèves et téléphone à leur famille en cas d'absence injustifiée ou anormale. Les AED participent aux activités culturelles, sociales et éducatives de l'établissement et peuvent participer à l'aide aux devoirs. Les surveillants (c'est aussi leur appellation) sont également chargés de faire respecter le règlement intérieur et de veiller à la sécurité de tous, aussi bien dans les locaux que dans la cour de récréation. Ils peuvent aussi encadrer les sorties scolaires. Lors des examens, ils surveillent les épreuves. En internat, ils sont amenés à travailler en horaires décalés. Dans les établissements publics, ils sont recrutés sous contrat par l'Éducation nationale.

## Les études

### Après le Bac

Les étudiants peuvent candidater dès la première année de licence aux emplois d'assistants d'éducation des établissements scolaires, en particulier pour les fonctions d'encadrement et de surveillance des élèves. Les étudiants boursiers disposent d'une priorité d'accès aux fonctions d'assistants d'éducation. En complément, un diplôme de l'animation, comme le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) est un atout. Il faut avoir 20 ans pour exercer en internat.

## Emploi et secteur

### Secteur

**Enseignement**

## Pour aller plus loin

### Sur le web

[Description du métier sur le site de l'Éducation nationale](#) 

# Centres d'intérêt

[Je veux être utile aux autres →](#)

[Je veux m'occuper d'enfants →](#)

## Autres métiers à découvrir

**Chargé d'orientation et d'insertion  
professionnelle**

**Accompagnant d'élèves en situation de  
handicap**

**Accompagnant éducatif et social**

**Enseignant spécialisé**

**Conseiller technique en accessibilité**